



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**RN4**

**RÉPARATION DU PONT**

À hauteur de Saint-Dizier (52), Viaduc de Marnaval

**À partir du lundi 22 juillet 2024  
pour une durée prévisionnelle de 16 semaines**

Direction Interdépartementale des Routes Est  
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00 – fax : 33 (0) 3 83 32 39 22  
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux  
54021 Nancy cedex  
[www.dir-est.fr](http://www.dir-est.fr)



# **SOMMAIRE**

---

**I - Des travaux indispensables**

**II - Description des travaux**

**III - Ce qu'il faut retenir**

**IV - Annexe – Présentation de la DIR Est**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 août 2024

### RN4 – Réparation d'un pont à hauteur de Saint-Dizier (52) par la DIR Est

**À partir du lundi 22 juillet 2024, pour une durée prévisionnelle de 16 semaines**, la Direction interdépartementale des Routes Est (DIR Est), pour le compte de l'État, va procéder à la rénovation du viaduc de Marnaval, qui porte la RN4 au niveau de la commune de Saint-Dizier (52).

**>>> Sur la RN4 deux voies de circulation seront maintenues systématiquement aux heures de pointe.**

**>>> Très ponctuellement, des fermetures totales de la RN4, au droit du Viaduc seront mises en place de nuit, accompagnées d'itinéraires de déviation.**

**>>> Des fermetures ponctuelles de la D8A et de l'Avenue Jean-Pierre TIMBAUD au droit du Viaduc seront mises en place accompagnées d'itinéraires de déviation**

**>>> Une interdiction de circulation aux transports exceptionnels sur une partie de la RN4 à l'approche du viaduc.**

Consciente des désagréments liés à ce chantier,  
la DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension.  
Elle leur recommande la plus grande prudence  
et la modération de leur vitesse sur les déviations.

# I – Des travaux indispensables

L'ouvrage permet à la RN4 de franchir la commune de Saint-Dizier. L'ouvrage, mis en service en 2000, souffre de multiples pathologies au niveau des équipements de rive, nécessitant une importante campagne de travaux.



## II – Description des travaux

La campagne de travaux comprend :

- Dépose des éléments de rives et des caniveaux,
- Mise en place de dispositifs de fixation,
- Mise en place d'un grillage de retenue d'objet,
- Remplacement des écrans acoustiques brisés.

Cette campagne de travaux est réalisée en 2 phases successives.

- Phase 1 : Travaux en rive, dans le sens Nancy-Paris,
- Phase 2 : Travaux en rive, dans le sens Paris-Nancy,

### **Phase 1 : travaux en rive d'ouvrage, dans le sens Nancy-Paris**

**Dates prévisionnelles : à compter du lundi 22 juillet 2024 pour environ 8 semaines**

#### **Phase 1.1 : pose des dispositifs de retenue et de la signalisation provisoire**

Durée : 2 nuits

Fermeture totale de RN4 au droit du viaduc et mise en place de déviations

#### **Phase 1.2 : réalisation des travaux en rive, dans le sens Nancy-Paris**

Durée : 8 semaines

La circulation est maintenue dans les deux sens, avec des voies de largeurs réduites

Vitesse réduite à 50 km/h

#### **Phase 1.2 bis : réalisation des travaux au droit de l'Avenue Jean-Pierre TIMBAUD**

Durée : 2 jours parmi les 8 semaines de la phase 1.2

Fermeture totale à la circulation de l'avenue Jean-Pierre TIMBAUD à l'aplomb du viaduc

Mise en place d'un itinéraire de déviation

#### **Phase 1.2 ter : réalisation des travaux au-dessus de la place Becquey**

Durée : 2 jours parmi les 8 semaines de la phase 1.2

Mise en place d'un alternat sur la place Becquey à l'aplomb du viaduc

#### **Phase 1.2 quater : réalisation des travaux au droit de la RD8A**

Durée : 2 jours parmi les 8 semaines de la phase 1.2

Fermeture totale à la circulation de la RD8A à l'aplomb du viaduc

Mise en place d'un itinéraire de déviation

#### **Phase 1.3 : ripage des dispositifs de retenue**

Durée : 1 nuit

Fermeture totale de RN4 au droit du viaduc et mise en place de déviations

## Phase 2 : Travaux en rive d'ouvrage, dans le sens Paris-Nancy

**Dates prévisionnelles : à compter du lundi 16 septembre 2024 pour environ 8 semaines**

### Phase 2.1 : réalisation des travaux en rive, dans le sens Paris-Nancy

Durée : 8 semaines

La circulation est maintenue dans les deux sens, avec des voies de largeurs réduites

Vitesse réduite à 50 km/h

### Phase 2.1 bis : réalisation des travaux au droit de l'Avenue Jean-Pierre TIMBAUD

Durée : 2 jours parmi les 8 semaines de la phase 2.1

Fermeture totale à la circulation de l'avenue Jean-Pierre TIMBAUD à l'aplomb du viaduc

Mise en place d'un itinéraire de déviation

### Phase 2.1 ter : réalisation des travaux au-dessus de la place Becquey

Durée : 2 jours parmi les 8 semaines de la phase 2.1

Mise en place d'un alternat sur la place Becquey à l'aplomb du viaduc

### Phase 2.1 quater : réalisation des travaux au droit de la RD8A

Durée : 2 jours parmi les 8 semaines de la phase 2.1

Fermeture totale à la circulation de la RD8A à l'aplomb du viaduc

Mise en place d'un itinéraire de déviation

### Phase 2.2 : retrait des dispositifs de retenue et de la signalisation provisoire

Durée : 2 nuits

Mode d'exploitation : fermeture totale de RN4 au droit du viaduc et mise en place de déviations

## Des déviations seront mises en place durant les nuits de coupure de la RN4

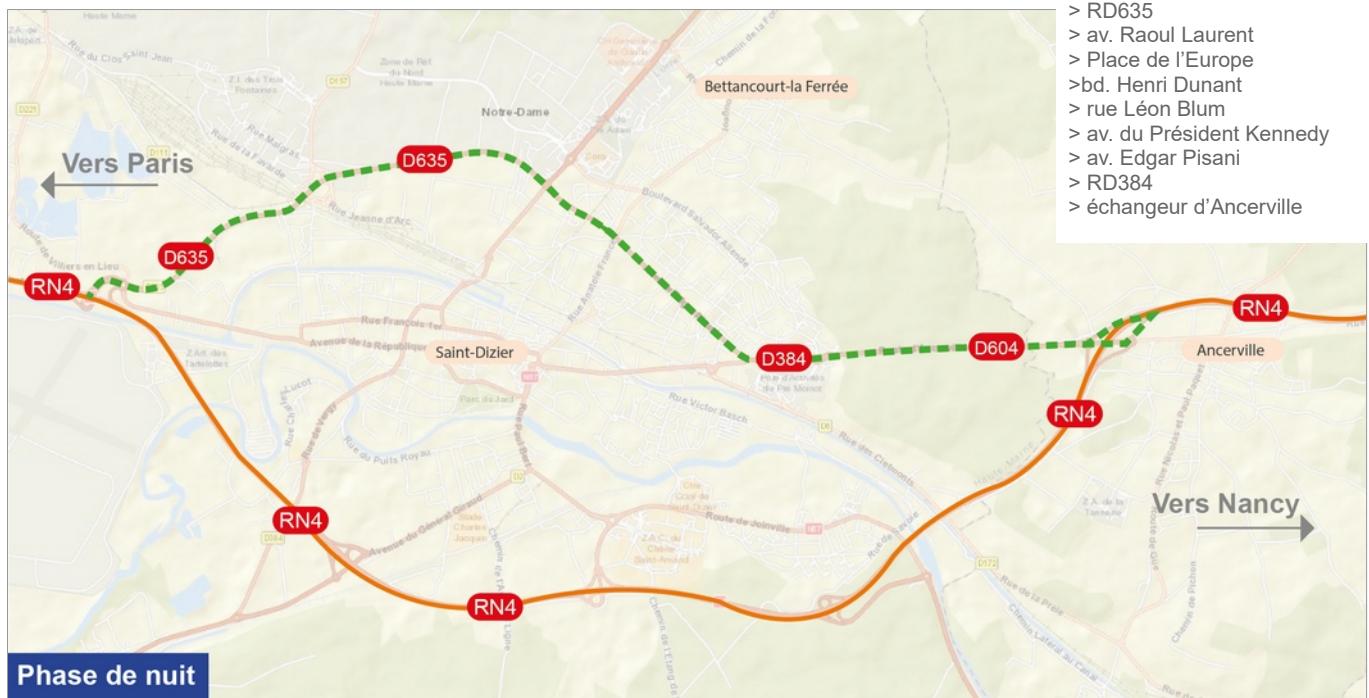
Durant toutes les nuits de coupure de la RN4 au droit du viaduc, des déviations seront mises en place. Les coupures seront effectives de 19h30 à 5h30.

Durant les nuits de fermeture, toutes les bretelles d'accès à la RN4 en direction de Nancy seront coupées entre le diffuseur avec la RD2B et celui avec la RD520.

La fermeture de la RN4 s'accompagne des déviations suivantes :

- ➔ Déviation 1 : déviation Paris vers Nancy et Nancy vers Paris
- ➔ Déviation 2 : déviation Paris vers Troyes
- ➔ Déviation 3 : déviation Paris vers Chaumont
- ➔ Déviation 4 : déviation Chaumont vers Nancy
- ➔ Déviation 5 : déviation direction Troyes vers Nancy
- ➔ Déviation 6 : déviation direction Troyes vers Chaumont

## Déviation 1 : déviation Paris vers Nancy et Nancy vers Paris



## Déviation 2 : déviation Paris vers Troyes



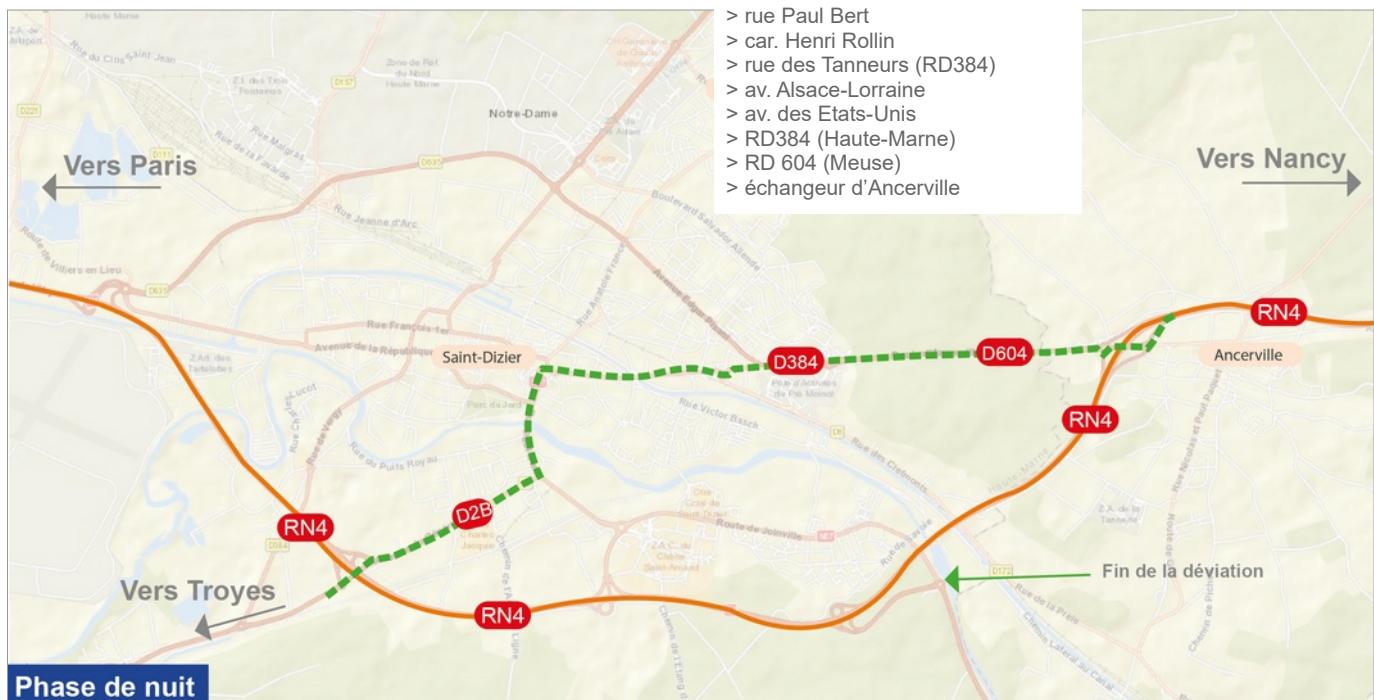
## Déviation 3 : déviation Paris vers Chaumont



## Déviation 4 : déviation Chaumont vers Nancy



## Déviation 5 : déviation Troyes vers Nancy



## Déviation 6 : déviation Troyes vers Chaumont



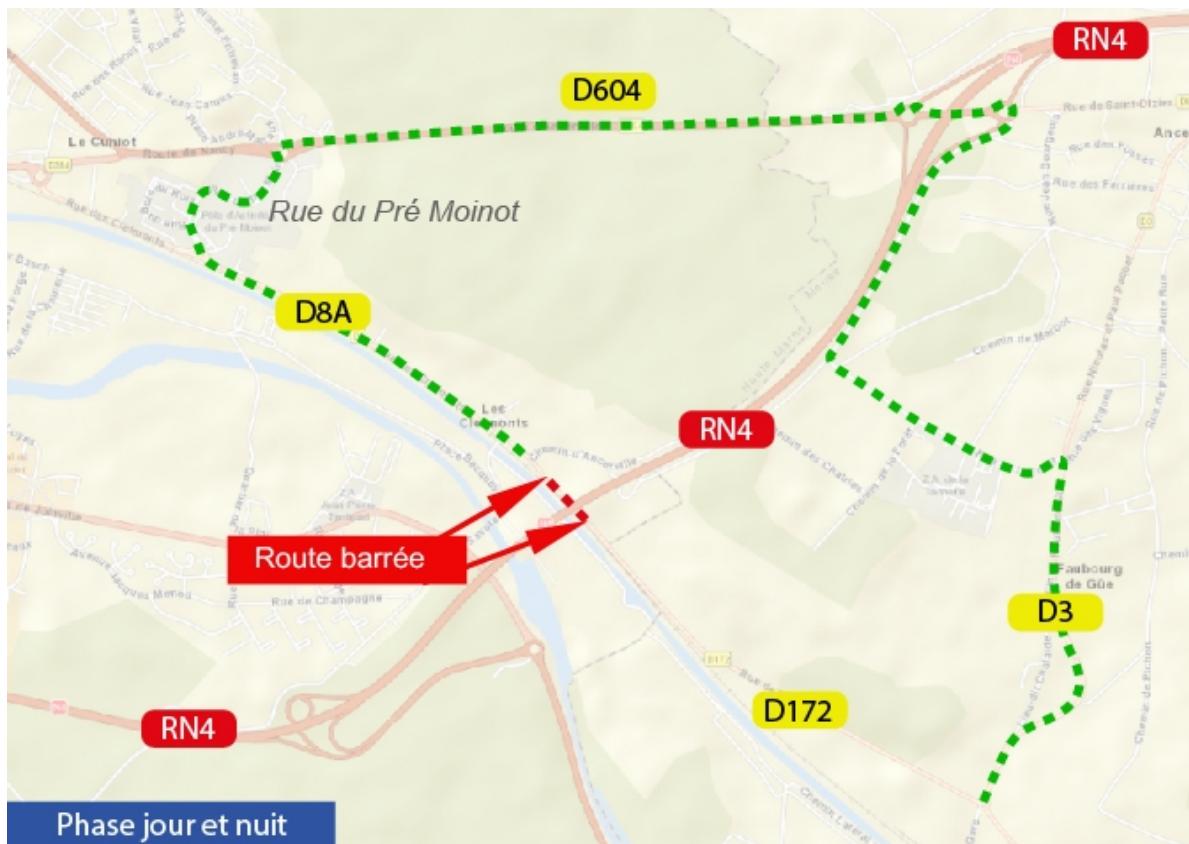
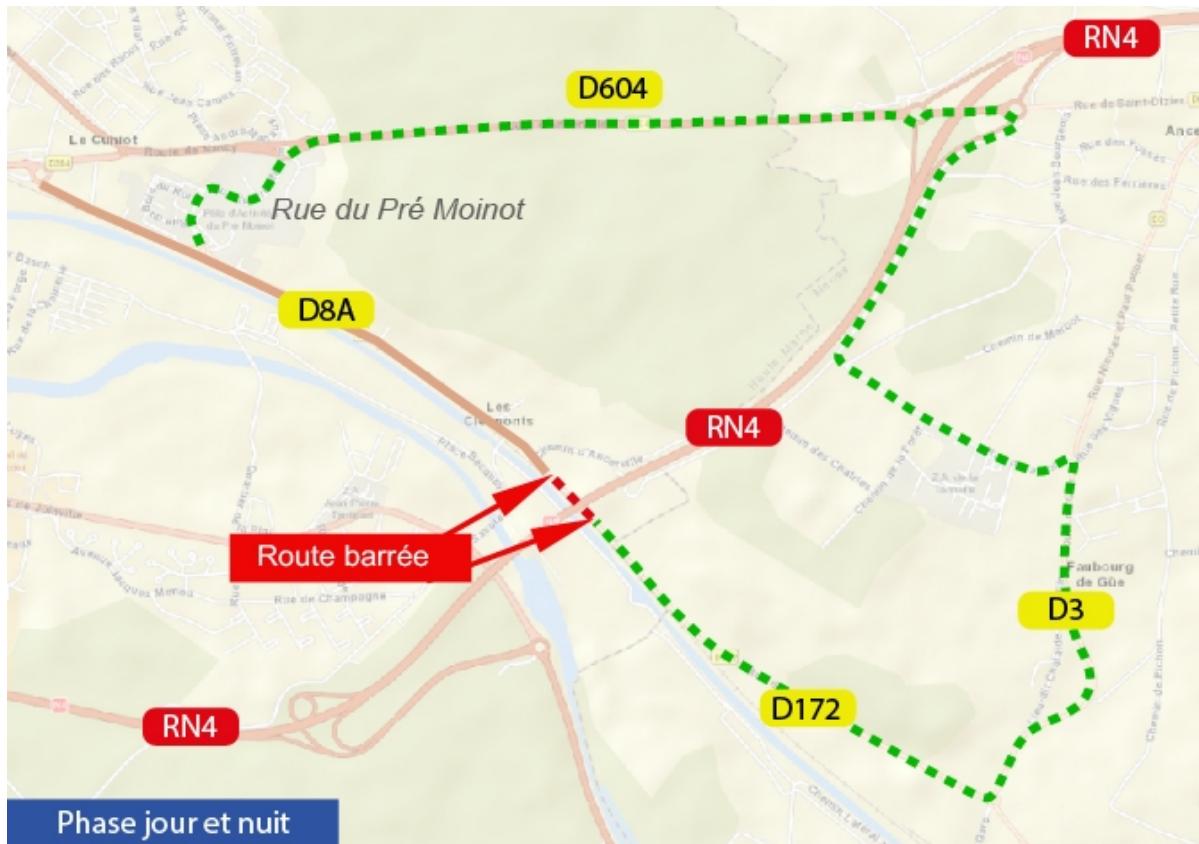
## Des déviations seront mises en place lors des fermetures de l'avenue Jean-Pierre TIMBAUD et la RD8A

Durant toutes les fermetures de l'Avenue Jean-Pierre TIMBAUD et la RD8A, des déviations seront mises en place.

La fermeture de l'Avenue Jean-Pierre TIMBAUD s'accompagne de la mise en place des itinéraires suivants :



La fermeture de la RD8A s'accompagne de la mise en place des itinéraires suivants :



## Une interdiction de circulation sur la RN4 pour tous les convois exceptionnels

**Du 2 août au 4 novembre 2024, les convois exceptionnels dont la largeur est supérieure à 2m60 et la longueur est supérieure à 20m35 sont interdits au droit du chantier.**

Les convois exceptionnels sont interdits dans les deux sens de circulation entre le diffuseur avec la RN67 (en direction de Chaumont) et celui avec la RD604 (Saint-Dizier Est / Ancerville).

Une signalisation et des panneaux d'information sont mis en place en amont de la zone interdite.



### III – Ce qu'il faut retenir

>>> **Le trafic sur la RN4** sera peu perturbé au droit du viaduc de Marnaval, il se fera toujours sur deux 2 voies de circulation. Pendant cinq nuits, la fermeture de la RN4 sera nécessaire.

>>> **Le trafic sous le viaduc** sera perturbé ponctuellement, au niveau de l'avenue Jean-Pierre TIMBAUD et de la RD8A, avec la fermeture totale à la circulation de ces deux axes.

>>> Des déviations seront mises en place lors des fermetures ponctuelles de la RN4 et des voies franchies par le viaduc.

>>> **La circulation des convois exceptionnels sera interdite** dans les deux sens de circulation sur une portion de la RN4.

Pour ceux qui ne pourront pas éviter ce secteur et pour réaliser au mieux leurs déplacements, la DIR Est diffusera :

une information générale *via* :

- \* les médias
- \* le site internet de la DIR Est
- \* les panneaux d'information de part et d'autre des chantiers

une information en temps réel :

- \* par la radio sur le niveau de perturbation

**La DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension, pour la gêne occasionnée et leur recommande la plus grande prudence, afin d'assurer leur propre sécurité et celle des agents travaillant sur le chantier.**

---

**Contact presse : Bureau Management et Communication**  
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr  
06 19 18 05 57 – 06 61 85 18 66

Siège de la Direction Interdépartementale des Routes Est  
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 03 83 50 96 00  
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux  
54021 Nancy cedex

## IV – Annexe – Présentation de la DIR Est

La DIR Est - Direction Interdépartementale des Routes Est créée par arrêté interministériel du 26 mai 2006 est un service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, ministère chargé des Transports.

La DIR Est relève de l'autorité du préfet du Bas-Rhin, préfet de la région Grand Est, préfet coordinateur des itinéraires routiers. Elle est opérationnelle depuis le 23 octobre 2006.

Son réseau routier s'étend sur 2 régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, en partie), sur 10 départements et compte 1 211 km de routes nationales et autoroutes non concédées (hors bretelles).

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situés à Nancy,
- d'un Service Régional d'Exploitation et d'Ingénierie de Franche-Comté basé à Besançon,
- d'un Service Régional d'Exploitation situé à Metz,
- d'un Service d'Ingénierie Routière Grand Est,
- d'un Service spécialisé en Ouvrages d'Art.

